



بیشان اذان

Les bénédictions de l'Adhan

(French)



Traduit en français par:
Département de traduction (Dawate-e-Islami)

Shaykh-e-Tariqat, Amir-e-Ahl-e-Sunnat,
Fondateur de Dawat-e-Islami 'Allamah Muwla'na Abu Bilal
MOHAMMAD ILYAS
'Attar Qadiri Razavi رَضَوِي

فيضانِ اذان

Faizan-e-Azan

LES BÉNÉDICTIONS DE L'ADHAN

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawāb).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail : ✉ french.translation@dawateislami.net

Les bénédictions de l'Adhan

Une traduction française de “*Faizan-e-Azan*”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2024 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1ère parution : Dhū al-Qa‘dah – 1445 AH – (Mai 2024)
Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)
Éditeur : Maktaba-tul-Madinah
Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

☎ **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّينَ
أَسَاءَبَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنْ شَاءَ اللَّهُ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَأَنْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! *(Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40)*

Note : Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

Table des matières

LES BÉNÉDICTIONS DE L'ADHAN.....	i
Excellence de la Salât sur le Prophète ﷺ	1
Quatre récits sur les Bénédiction de l'Adhan	2
1. Pas d'insectes dans la tombe.....	2
2. Dômes de perles.....	2
3. Les péchés antérieurs sont pardonnés	2
4. Les poissons recherchent aussi le pardon.....	3
Excellence de la réponse à l'Adhan.....	3
Gagner 32 millions 400 mille bonnes actions	4
Celui qui répondit à l'Adhan entra au Paradis.....	5
La méthode de réponse à l'Adhan et à l'Iqāmat	6
Quatorze Madani perles sur l'Adhan	8
Neuf Madani perles sur la réponse à l'Adhan	12
Sept Madani perles sur l'Iqāmat.....	14
Onze occasions Mustaḥab de faire l'Adhan	15
L'appel à la prière dans la mosquée est contraire à la Sounnah....	16
Obtenir la récompense de 100 martyrs.....	17
Réciter cette Salât avant l'Adhan.....	17
Murmure satanique	19
Réfutation de ce murmure satanique	19
L'Adhan	23
Invocation après l'Adhan.....	24
Imān-e-Mufassal	25
Imān-e-Mujmal.....	26
Les Six Kalimāt	27

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ط

LES BÉNÉDICTIONS DE L'ADHAN¹

Lisez ce livret du début à la fin. Il est fort probable que vous vous rendiez compte de vos nombreuses erreurs.



Excellence de la Salât sur le Prophète ﷺ

Le Noble Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Quiconque a récité le Saint Coran, a loué Allah عَزَّوَجَلَّ, a récité la Salat sur le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ puis a demandé pardon à Allah عَزَّوَجَلَّ, il a recherché la bonté à sa source. ”

(Tafseer-e-Durr-e-Mansoor, vol. 8, p. 697, Beyrouth)

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

¹ Appel à la prière

Quatre récits sur les Bénédictions de l'Adhan

1. Pas d'insectes dans la tombe

Le Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Celui qui fait l'Adhan pour gagner le Sawāb est comme le martyr traîné dans le sang, et quand il meurt, il n'y aura pas infliction d'insectes sur son corps dans la tombe (c'est-à-dire que son corps restera à l'abri des insectes). ” (*Mu'jam Kabeer, p. 322, vol. 12, Hadith 13554*)

2. Dômes de perles

Le Très Exalté Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Je suis entré dans le Paradis où j'ai vu des dômes de perles dont les poussières étaient de musc. J'ai demandé : “ Ô Jibrīl ! pour qui sont-ils (ces dômes) ? ” Il répondit : “ Pour l'imam (celui qui dirige la prière) et le Mu'azzin (celui qui fait l'Adhan) de votre Oummah. ” (*Attarghīb Wattarhīb, vol. 1, p. 112, Dar-ul-Kutub-ul-'Ilmiyyah, Beyrouth*)

3. Les péchés antérieurs sont pardonnés

Le Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Celui qui fait l'Adhan (l'appel à la prière) pour (les) cinq prières en raison de la foi avec l'intention de gagner le Sawāb, ses péchés antérieurs seront pardonnés, et celui qui dirige ses compagnons dans (les) cinq prières en raison de la foi pour gagner du Sawāb,

ses péchés antérieurs seront pardonnés. ” (*Kanz-ul-'Ummāl, vol. 7, p. 287, Hadith 20902, Dar-ul-Kutub-ul-'Ilmiyyah, Beyrouth*)

4. Les poissons recherchent aussi le pardon

Il a été rapporté : “ Tout, y compris les poissons dans la rivière, font l’invocation du pardon pour ceux qui font l'Adhan. Lorsque le Mu’azzin fait l'Adhan, les anges répètent également ; lorsqu’il termine, les anges continuent de demander le pardon pour lui jusqu’au jour du Jugement. Celui qui meurt en état de Mu’azzin ne sera pas tourmenté dans sa tombe, et il reste à l’abri des agonies au moment de la mort, de la dureté et de l’étroitesse de la tombe. ” (*Mulakkhkhis az Tafsīr Surah Yusuf Mutarjim, p. 21, Markaz-ul-Awliyā, Lahore*)

Excellence de la réponse à l'Adhan

Le Saint Prophète ﷺ a dit une fois : “ Ô femmes ! Chaque fois que vous entendez Bilal faire l'Adhan et l'Iqāmat, vous devriez dire ce qu’il dit car Allah عزَّوَجَلَّ écrira pour vous cent mille bonnes actions pour chaque Kalimāh, vous élèvera de mille rangs et effacera mille de vos péchés. ” En écoutant cela, les femmes demandèrent : “ Ceci (Sawāb) est pour les femmes ; qu'est-ce qui est pour les hommes ? ” Le Saint Prophète ﷺ répondit : “ Le double (Sawāb) pour les hommes. ” (*Tareekh-e-Dimashq li Ibn 'Asākir, vol. 55, p. 75*)

Gagner 32 millions 400 mille bonnes actions

Chers frères en Islam ! Comme la miséricorde d'Allah **عَزَّوَجَلَّ** est immense ! Comme Il **عَزَّوَجَلَّ** nous a facilité la tâche pour gagner des bonnes actions, élever nos rangs et nous faire pardonner nos péchés, mais malheureusement, nous sommes insouciants en dépit de tant de facilités. Le détail concernant l'excellence de la réponse à l'Adhan mentionnée dans les Hadiths précédents est le suivant :

“ **اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ** ” sont deux Kalimāt. L'Adhan entier est composé de 15 Kalimāt. Si une sœur en islam répond à l'Adhan, c'est-à-dire qu'elle répète ce que dit le Mu'azzin, elle obtiendra un million cinq cent mille bonnes actions, elle sera élevée de 15 mille rangs et 15 mille de ses péchés seront effacés. Le Sawāb est double pour les frères en Islam. Dans l'Adhan de Fajr, **الصَّلَاةُ خَيْرٌ مِنَ النَّوْمِ** est également dit deux fois, il y a donc 17 Kalimāt dans l'Adhan de Fajr. Par conséquent, la femme qui répond à l'Adhan de Fajr obtiendra un million sept cents milles bonnes actions, elle sera élevée de 17 mille rangs et 17 mille de ses péchés seront pardonnés, et tout ce Sawāb sera doublé pour les frères en Islam. Dans l'Iqāmat, **قَدْ قَامَتِ الصَّلَاةُ** est également dit deux fois, donc il y a 17 Kalimāt dans l'Iqāmat, et donc le Sawāb de la réponse à l'Iqāmat est égal à celui de l'Adhan de Fajr. En bref, si une sœur en Islam réussit à répondre à l'Adhan ainsi qu'à l'Iqāmat cinq fois par jour, elle atteindra seize millions deux cent mille bonnes actions, elle sera élevée de 162 mille rangs et 162 mille de ses

péchés seront pardonnés et les frères en Islam obtiendront le double de Sawāb. En d'autres termes, ils obtiendront 32 millions 4 cents mille bonnes actions, ils seront élevés de 3 cent 24 mille rangs et 3 cent 24 mille de leurs péchés seront pardonnés.

Celui qui répondit à l'Adhan entra au Paradis

Hadrat Sayyiduna Abu Hurayrah رَضِيَ اللهُ تَعَالَى عَنْهُ rapporte qu'un homme dont on ne connaissait aucune action pieuse majeure mourut. Le Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ dit aux compagnons bénis رَضِيَ اللهُ تَعَالَى عَنْهُمْ : “ Savez-vous qu'Allah عَزَّوَجَلَّ l'a fait entrer au Paradis. ” Les gens s'étonnèrent car apparemment il n'avait réalisé aucun acte majeur. L'un des compagnons se rendit donc à la maison de cette personne et demanda à sa veuve quelle était son œuvre particulière. Elle répondit : “ Bien que je ne connaisse aucune de ses actions particulières, il répondait à l'Adhan chaque fois qu'il l'entendait, que ce soit le jour ou la nuit. ”

(Fikr Tārīkh Dimashq Li Ibn 'āsākir vol 3 p. 412, 413 résumés)

*Ghunnah-e-gada ka hisāb kya woh agar che lākh say hayn siwā
Magar aye 'awfu tayray 'awf ka to hisāb hay na shumār hay*

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ le bénisse et nous pardonne par son entremise.

اٰمِيْنُ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاَمِيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

La méthode de réponse à l'Adhan et à l'Iqāmat

Le Mu'azzin doit prononcer les Kalimāt de l'Adhan avec des pauses. اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ (lorsqu'ils sont prononcés ensemble sans pause) sont considérés comme un seul Kalimāh. Après l'avoir prononcé, il doit faire une pause pendant le temps nécessaire pour que le répondant puisse répondre. Ne pas faire de pause est *Makrouh* et par conséquent, répéter un tel Adhan est *Mustahab*. (*Durr-e-Mukhtar*, vol. 2, p. 66 ; *Radd-ul-Muhtar*, vol. 2, p. 66)

Le répondant doit dire اللهُ أَكْبَرُ اللهُ أَكْبَرُ اللهُ pendant la pause du Mu'azzin, c'est-à-dire lorsque le Mu'azzin est silencieux. Il doit répondre aux autres Kalimāt de la même manière. Lorsque le Mu'azzin prononce أَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا رَّسُولُ اللهِ la première fois, le répondant doit dire :

صَلَّى اللهُ عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللهِ

Que la Salāt soit sur Vous Ya Rasulallah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ !

Lorsque le Mu'azzin prononce à nouveau ces mots, le répondant doit dire :

قُرَّةُ عَيْنِي بِكَ يَا رَسُولَ اللهِ

Ya Rasulallah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ! Vous êtes le réconfort de mes yeux.

À chaque fois, faites toucher les yeux par les ongles du pouce et dites :

اللَّهُمَّ مَتِّعْنِي بِالسَّمْعِ وَالْبَصْرِ

Ya Allah عَزَّوَجَلَّ !

Fais-moi bénéficier de mes facultés d'écoute et de vision.

Celui qui fait cela, le Saint Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ le fera entrer au Paradis en l'accompagnant. (*Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 84*)

En réponse à *عَلَى الصَّلَاةِ* et *عَلَى الْفَلَاحِ* dire *بِاللَّهِ* chaque fois, et il est préférable de répéter les deux (ce que le Mu'azzin dit ainsi que *لَا حَوْلَ*) et d'ajouter également :

مَا شَاءَ اللهُ كَانَ وَمَا لَمْ يَشَأْ لَمْ يَكُنْ

Tout ce qu'Allah عَزَّوَجَلَّ a voulu

s'est produit et tout ce qu'Il n'a pas voulu ne s'est pas produit.

Les bénédictions de l'Adhan

(*Durr-e-Mukhtār Rad-dul-Muhtār*, vol. 2, p. 82 ; *Fatāwā-e-'Alamgīrī*,
vol. 1, p. 57)

En réponse à *الصَّلَاةُ خَيْرٌ مِنَ النَّوْمِ*, dites :

صَدَقْتَ وَبَرَّرْتَ وَبِالْحَقِّ نَطَقْتَ

Tu as dit la vérité et tu es pieux et tu as bien dit.

(*Ad-Durr-ul-Mukhtār et Rad-dul-Muhtār*, vol. 2, p. 83)

Répondre à l'Iqāmat est Mustaḥab. Sa réponse est similaire à celle de l'Adhan. La seule différence est qu'en réponse à *قَدَقَامَتِ الصَّلَاةُ* le répondant doit dire :

أَقَامَهَا اللَّهُ وَأَدَامَهَا مَا دَامَتِ السَّمَوَاتُ وَالْأَرْضُ

Qu'Allah *عَزَّوَجَلَّ* la maintienne établi tant que le ciel et la terre existent !

(*'Aālamgīrī*, vol. 1, p. 57)

Quatorze Madani perles sur l'Adhan

1. Si la première Jama'at de cinq prières Fard, y compris celle du Jumu'ah, se tient dans la mosquée à l'heure stipulée,

il est Sunnat-e-Muakkadah de faire l'Adhan pour elles, et son importance est la même que celle du Wājib. Si l'on n'appelle pas l'Adhan, toutes les personnes présentes seront des pêcheurs. (*Durr-e-Mukhtār ma'a Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 60*)

2. Si quelqu'un accomplit la prière chez lui en ville, l'Adhan de la mosquée locale suffira, mais il est Mustaḥab (préféré) d'appeler l'Adhan. (*Ibid, p. 62*)
3. Si quelqu'un se trouve hors de la ville ou dans un village, un verger ou une ferme, l'Adhan de la ville/du village sera suffisant si ces lieux sont proches de la ville/du village ; mais il est préférable de faire l'Adhan (l'appel à la prière). Cependant, si ces lieux ne sont pas proches, cet Adhan ne suffira pas. Ici, la proximité signifie que le son de l'Adhan (prononcé dans la ville/le village) puisse y parvenir. (*Fatāwā-e-'Aālamgīrī, p. 54, vol. 1*)
4. Si un voyageur n'a pas fait l'Adhan ou l'Iqāmat ou les deux, cela est Makrouh ; s'il n'a prononcé que l'Iqāmat, il n'y a pas d'aversion, mais il est préférable de faire également l'Adhan, que l'on soit seul ou avec d'autres compagnons. (*Durr-e-Mukhtār ma'a Rad-dul-Muhtār, vol. 2, p. 68*)
5. Faire l'Adhan après le début du temps de la prière. S'il est fait avant le début de l'heure ou si l'heure commence pendant l'Adhan, l'Adhan doit être répété dans les deux cas. (*'Aālamgīrī, vol. 1, p. 54*) Le Mu'azzin doit prendre l'habitude

de vérifier l'heure des prières à l'aide d'un calendrier. À certains endroits, le Mu'azzin commence à faire l'Adhan avant que l'heure ne commence. C'est une Madani demande aux imams et au comité de mosquées de garder un œil sur ce sujet.

6. Il est Makrouh pour les femmes de faire l'Adhan et l'Iqāmat, qu'elles accomplissent la prière (dans son temps) ou le Qadā (après l'écoulement de son temps stipulé). *(Khulāsa Tul-Fatāwā, vol. 1, p. 48)*
7. Il n'est pas permis aux femmes d'accomplir la prière en congrégation. *(Al-Bahr-ur-Rāiq, vol. 1, p. 614)*
8. Un enfant sage peut également faire l'Adhan. *(‘Aālāmīrī, vol. 1, p. 614)*
9. Bien que faire l'Adhan sans Wuḍū soit valide, il est Makrouh de le faire. *(Marāqī-ul-Falāḥ ma'a Hāshiyah-tut-Taḥṭāwī, p. 199 ; Fatāwā Raḍawīyyah Takhrij Shudah, vol. 5, p. 373)*
10. L'Adhan fait par un Hermaphrodite, un transgresseur même si c'est un savant, une personne en état d'ébriété, un insensé, une personne pour qui le Ghushl est requis et un enfant malavisé est Makrouh. Par conséquent, l'Adhan fait par l'une des personnes susmentionnées doit être répété. *(Durr-e-Mukhtār ma'a Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 75)*

11. Si le Mu'azzin est également l'Imam, c'est préférable. (*Ibid*, p. 88 ; 'Aālamgīrī, vol. 1, p. 54)
12. L'Adhan doit être fait à haute voix à l'extérieur de la mosquée, face à la Qibla, avec les doigts dans les oreilles, mais élever la voix de l'Adhan au-delà de ses forces est Makrouh.
13. Dire **حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ** en tournant le visage vers la droite et **حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ** vers la gauche, même si l'Adhan n'est pas pour la prière, par exemple, l'Adhan fait dans l'oreille d'un nouveau-né. Ne tournez que le visage, pas tout le corps. (*Durr-e-Mukhtār*, vol. 2, p. 66 ; *Bahār-e-Sharī'at*, vol. 1, p. 469) Certains Mu'azzinin commencent à bouger légèrement leur visage après avoir prononcé le mot **حَيَّ**, ce n'est pas correct. La méthode correcte consiste à tourner le visage complètement vers la droite ou la gauche, puis à commencer à prononcer le mot **حَيَّ**.
14. Il est Mustahab de dire **لِصَّلَاةِ خَيْرٍ مِنَ النَّوْمِ** après **حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ** dans l'Adhan de la prière Fajr. (*Durr-e-Mukhtār*, vol. 2, p. 67) Si cela n'est pas fait, l'Adhan sera toujours valide. (*Qānūn-e- Sharī'at*, p. 89)

Neuf Madani perles sur la réponse à l'Adhan

1. Outre l'Adhan de la prière, il faut répondre à d'autres Adhan, comme celui qui est prononcé lors de la naissance d'un bébé. (*Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 82*)
2. Les muqtadis ne doivent jamais répondre à l'Adhan de la khutbah. C'est plus prudent ainsi. Cependant, il n'y a pas de mal à répondre à l'Adhan ou à invoquer (entre deux Khutbāt) dans le cœur, sans prononcer de mot. Cependant, si l'Imam répond à l'Adhan ou fait une invocation même à voix haute, cela est tout à fait permis. (*Fatāwā Raḍawīyah, vol. 8, p. 301-330*)
3. Il y a un commandement à répondre pour l'auditeur de l'Adhan (*Alamgīrī, vol. 1, p. 57*). Un Junub (celui qui doit faire Ghusl en raison de rapports sexuels ou d'émissions nocturnes) doit également répondre à l'Adhan. Cependant, une femme en période de menstruation ou d'hémorragie post-natale / lochies, les auditeurs de la Khutbah, les personnes qui accomplissent la prière funéraire, celles qui ont des rapports sexuels ou celles qui émettent des selles ou de l'urine ne doivent pas répondre. (*Durr-e-Mukhtār, vol. 2, p. 81*)
4. Lorsque l'Adhan est en cours, il faut cesser tout type de travail tel que parler, faire le Salām, répondre au Salām et même réciter le Saint Coran, etc. pendant toute la durée de l'appel à la prière. Écouter attentivement l'Adhan et y

répondre. Faites de même pendant l'Iqāmat. (*Durr-e-Mukhtār ma'a Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 60 ; 'Aālamgīrī, vol. 1, p. 57*)

5. Il est plus prudent d'arrêter de marcher, de manger, de prendre ou de poser un ustensile ou d'autres objets, de jouer avec les enfants, de parler par gestes, etc. pendant l'Adhan.
6. Celui qui parle pendant l'Adhan risque de perdre la foi au moment de la mort. (*Bahār-e-Sharī'at, vol. 3, p. 36, Madina-tul-Murshid, Bareli Sharif*)
7. Si quelqu'un entend l'Adhan en marchant, il est préférable qu'il s'arrête de marcher et qu'il reste silencieux pendant la durée de l'appel à la prière et qu'il réponde à l'Adhan. (*'Aālamgīrī, vol. 1, p. 82*)
8. Si quelqu'un entend plus d'un Adhan, il est tenu de répondre uniquement au premier Adhan, mais il est préférable de répondre à tous. (*Durr-e-Mukhtār ma'a Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 82*)
9. Si quelqu'un n'a pas répondu pendant l'Adhan et que beaucoup de temps ne s'est pas encore écoulé, il doit quand même répondre. (*Rad-dul-Muhtār, vol. 2, p. 81*)

Sept Madani perles sur l'Iqāmat

1. Il est préférable de faire l'Iqāmat juste derrière l'imam dans la mosquée ; s'il n'est pas possible de faire l'Iqāmat juste derrière l'imam, il faut le dire sur le côté droit. (*Fatāwā Raḍawīyyah (Jadīd)*, vol. 5, p. 372)
2. L'Iqāmat est une Sounnah plus soulignée que l'Adhan. (*Radd-ul-Muhtār*, vol. 2, p. 68)
3. Il est Mustahab de répondre à l'Iqāmat. (*Fatāwā-e-'Alamgīrī*, vol. 1, p. 57)
4. Prononcez les mots de l'Iqāmat rapidement, sans pause. (*Bahār-e-Sharī'at*, vol. 1, p. 57)
5. Tourner également le visage vers la droite et la gauche en disant respectivement حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ et حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ pendant l'Iqāmat. (*Durr-e-Mukhtār*, vol. 2, p. 66)
6. L'Iqāmat est le droit de la personne qui a fait l'Adhan. Cependant, avec le consentement de celui qui a fait l'Adhan, quelqu'un d'autre peut également faire l'Iqāmat. Si l'Iqāmat est fait sans la permission du Mu'azzin (celui qui a prononcé l'Adhan) et qu'il s'en offusque, alors c'est Makrouh. (*'Aālamīrī*, vol. 1, p. 54)
7. Si une personne arrive pendant l'Iqāmat, il est Makrouh pour elle d'attendre debout, elle doit plutôt s'asseoir. De

même, les personnes qui sont déjà assises dans la mosquée doivent également rester assises ; tous doivent se lever lorsque le Mukabbir dit **يَحْيَىٰ عَلَى الْفَلَاحِ**. Cette règle s'applique également à l'imam. (*Ibid, p. 55*)

Onze occasions Mustahab de faire l'Adhan

1. Dans les oreilles du nourrisson.
2. Dans les oreilles d'une personne affligée.
3. Dans les oreilles d'un patient épileptique.
4. Dans les oreilles d'une personne furieuse et grincheuse.
5. Dans les oreilles d'un animal irritant.
6. Lors de la gravité des combats.
7. Eruption de feu.
8. Après l'enterrement du défunt.
9. Au moment de transgression des djinns (ou lorsqu'un djinn capture quelqu'un)
10. Si quelqu'un oublie le chemin dans la forêt et qu'il n'y a personne pour le guider et
11. Pendant la période d'épidémie, il est Mustahab de faire l'Adhan. (*Durr-e-Mukhtār ma'a Radd-ul-Muhtār, vol. 2, p. 50*)

صَلِّ اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

L'appel à la prière dans la mosquée est contraire à la Sounnah

De nos jours, la tendance à faire l'Adhan dans la mosquée s'est développée, ce qui est en contradiction avec la Sounnah. Il est indiqué dans 'Aālamgīrī etc. que l'Adhan doit être fait à l'extérieur de la mosquée, et non à l'intérieur. (*Fatāwā-e-'Aālamgīrī, vol. 1, p. 55*) L'Imam d'Ahl As-Sounnah, raviveur de la Oummah, raviveur de la Sounnah, éradicateur de la Bid'ah, savant de la Shari'ah, guide de la Tariqah, 'Allamah, Maulana, Al-Hāj Al-Hāfiz, Al-Qari Ash-Shah Imam Ahmad Raza Khan رَحْمَةُ اللهِ تَعَالَى عَلَيْهِ dit qu'il n'est pas prouvé une seule fois que notre saint Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a fait faire l'Adhan à l'intérieur de la mosquée. (*Fatāwā Radawiyah (Jadīd), vol. 5, p. 214*) A'lā Hadrat رَحْمَةُ اللهِ تَعَالَى عَلَيْهِ dit en outre que faire l'Adhan dans la mosquée est un manque de respect de la mosquée ainsi que de la cour d'Allah عَزَّوَجَلَّ. (*Ibid, p. 411*) La cour de la mosquée où les chaussures sont enlevées n'est pas considéré comme faisant partie de la mosquée et, par conséquent, l'appel à la prière à cet endroit est parfaitement conforme à la Sounnah. (*Ibid, p. 408*) Le deuxième Adhan du Jumu'ah qui est fait de nos jours (avant le Khutbah) dans la mosquée devant la chaire de l'imam est également contraire à la Sounnah. Le deuxième Adhan du Jumu'ah devrait

également être prononcé à l'extérieur de la mosquée, mais le Mu'azzin devrait être droit devant l'Imam. (*Fath-ul-Qadīr*, vol. 2, p. 29)

Obtenir la récompense de 100 martyrs

A'lā-Hadrat رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : “ Bien que faire revivre la Sounnah soit l'un des devoirs spécifiques des savants, il y a un commandement général pour les musulmans pour qui cela est possible. Les musulmans de chaque ville devraient faire revivre la Sounnah de faire l'Adhan, y compris le deuxième Adhan du Jumu'ah à l'extérieur de la mosquée dans leurs villes ou au moins dans leur mosquée et gagner la récompense de 100 martyrs. Le Saint Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Quiconque s'accroche fermement à ma Sounnah au moment du Fasād (déviation de la religion) de mon Oummah, il obtiendra la récompense de 100 martyrs. ” (*Fatāwā Raḍawīyyah (Jadūd)*, vol. 2, p. 402-403) Ce Hadith a été rapporté dans le livre “ *Zuhd* ” par Baihaqī. Pour plus de détails à ce sujet, consultez le cinquième volume de *Fatāwā-e-Razawīyyah*, chapitre “ Al-Adhan wal Iqāmah ” (publié par la Fondation Raza).

Réciter cette Salāt avant l'Adhan

Avant l'Adhan et l'Iqāmat, récitez بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ^ط et les quatre versets suivants de la Salāt :

الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ

وَعَلَىٰ أَيْدِيكَ يَا نَبِيَّ اللَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَيْكَ يَا نَبِيَّ اللَّهِ وَأَصْحَابِكَ يَا نُورَ اللَّهِ

Pendant la pause entre la Salāt et l'Adhan, faites l'annonce suivante :

“ En l'honneur de l'Adhan, arrêtez de parler et de vous livrer à d'autres activités et gagnez beaucoup de récompenses en répondant à l'Adhan. ”

Ensuite, faites l'appel à la prière. De même, faites l'annonce suivante entre la Salat et Iqāmat : “ Si vous avez un téléphone portable, veuillez l'éteindre. J'ai fait la Madani demande de réciter le Tasmiyah et la Salat avant l'Adhan et l'Iqāmat dans le but d'obtenir la récompense perpétuelle. ” Quant à la suggestion d'une pause (entre la Salāt et l'Adhan / l'Iqāmat), elle est tirée de *Fatāwā-e-Razawiyyah*. Par conséquent, en répondant à une question, l'Imam Ahl As-Sounnah رَحْمَةُ اللَّهِ تَعَالَى عَلَيْهِ a dit : “ Il n'y a pas de mal à réciter la Salāt avant l'Iqāmat, mais il doit y avoir une pause entre les deux ou le ton de la Salāt doit être si différent de celui de l'Iqāmat (par exemple, le son de la Salāt devrait être plus faible que celui de l'Iqāmat) qu'il devrait y avoir une distinction claire entre eux et que les gens ne devraient pas considérer la Salāt comme faisant partie de l'Iqāmat. ” (*Fatāwā Razawiyyah (Jadīd), vol. 5, p. 386*)

صَلُّوا عَلَى النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

Murmure satanique

Comme la Salāt n'était pas récitée avant l'Adhan pendant la vie apparente du Saint Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ainsi que sous le règne des quatre premiers califes bénis, faire cela est une innovation trompeuse et un péché. مَعَاذَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ

Réfutation de ce murmure satanique

Si l'on accepte le principe selon lequel tout acte qui n'a pas été accompli à cette époque bénie constitue une innovation trompeuse et un péché, l'ensemble du système existant sera altéré. Douze exemples, parmi d'innombrables, sont présentés pour montrer clairement que ces actes n'ont pas été accomplis à cette époque, mais qu'ils ont été adoptés par tout le monde à l'époque actuelle.

1. Hajjāj Bin Yusuf a introduit les signes diacritiques dans le Saint Coran en l'an 95 de l'Hégire.
2. Il a également introduit l'utilisation de points à la fin de chaque verset.
3. La publication du Saint Coran sous forme imprimée.
4. Autrefois, il n'y avait pas de chaire au centre de la mosquée pour que l'Imam puisse se tenir debout. Sous le règne de Walid Marwāni, Sayyiduna 'Umar bin 'Abdul 'Azīz رَضِيَ اللهُ عَنْهُ

Les bénédictions de l'Adhan

اَللّٰهُمَّ صَلِّ عَلَىٰ سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ l'a introduite et on la trouve aujourd'hui dans toutes les mosquées.

5. Les six Kalimāt.
6. Le Sarf et le Nahw.
7. La connaissance des Hadiths et de leurs différents types.
8. Le Dars-e-Nizami.
9. Les quatre ordres de la Sharī'at et de la Tareeqat.
10. L'intention verbale de la prière.
11. Le pèlerinage du Hajj par voie aérienne.
12. Le djihād avec les armes scientifiques les plus récentes.

A l'époque actuelle, personne ne considère aucun des actes susmentionnés comme un péché, bien qu'ils n'aient pas existé à cette époque bénie, Alors pourquoi seule la récitation de la Salat sur le bien-aimé Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ avant l'Adhan et l'Iqāmat est considérée comme un péché ! Rappelez-vous ! L'absence de preuve de l'interdiction d'une chose est en soi une preuve de sa permission. Sans aucun doute, chaque nouvel acte

que la Shari'ah n'a pas interdit est Mubāh² et est absolument permmissible et, c'est un fait indéniable que la récitation de la salat avant l'Adhan n'a été interdite dans aucun Hadith. Par conséquent, l'absence d'interdiction conduit automatiquement à la permission. Le Saint Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ lui-même a exprimé la persuasion d'innover de bonnes choses dans l'Islam. Par conséquent, un Hadith mentionné dans le chapitre “*Kitāb-ul-'Ilm*” de Sahīh Muslim dit :

مَنْ سَنَّ فِي الْإِسْلَامِ سُنَّةً حَسَنَةً فَعَمِلَ بِهَا
بَعْدَهُ كُتِبَ لَهُ مِثْلُ أَجْرِ مَنْ عَمِلَ بِهَا وَلَا يَنْقُصُ مِنْ أَجُورِهِمْ شَيْءٌ

“ *Quiconque a promu une pratique vertueuse parmi les musulmans et après cela on a agi selon cette pratique, alors la récompense de ceux qui ont agi selon cette pratique sera également inscrite dans son Livre des Actes (de la personne qui a promu cette pratique), et la récompense de ceux qui ont agi ne sera pas réduite.* ”

(*Ṣaḥīḥ Muslim, vol. 2, p. 341*)

En d'autres termes, quiconque promeut une bonne action dans l'islam mérite une grande récompense. De même, sans aucun doute, la personne chanceuse qui a développé la tendance à

² Mubāh signifie toute action qu'on effectue qui n'est ni une récompense et ni un péché

réciter la Salāt avant l'Adhan et l'Iqāmat mérite également une récompense perpétuelle. Lui-même, ainsi que les musulmans qui agiront en conséquence jusqu'au jour du Jugement, obtiendront une récompense sans une diminution de la récompense de qui que ce soit.

Ici, une question peut se poser dans l'esprit de quelqu'un sur la signification des Hadiths bénis suivants : **كُلُّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ وَكُلُّ ضَلَالَةٍ فِي النَّارِ** (Toute innovation est un égarement et toute égarement mène en Enfer (*Mishkāt Sharīf, p. 30*) Qu'implique ce Hadith ?

Il ne fait aucun doute que le Hadith qui précède est vrai. En fait, le mot “ Bid’at ” mentionné dans les Hadiths se réfère au Bid’at-e-Sayyi’ah, (innovation trompeuse) et, en effet, toute Bid’at qui contredit ou supprime une Sounnah est une innovation trompeuse.

C'est pourquoi Sayyiduna Shaykh ‘Abdul Haq Muhaddis Dihlvi **رَحْمَةُ اللَّهِ تَعَالَى عَلَيْهِ** a écrit : “ Toute Bid’at qui se conforme aux principes de la Sounnah et ne contredit pas la Shari’ah ou la Sounnah est une Bid’at-e-Hasanah. La Bid’ah qui contredit la Shari’ah et la Sounnah est une Bid’at-e-Dalālat, c'est-à-dire une innovation trompeuse. ” (*Ashi’at-ul-Lam’āt, vol. 1, p. 125*)

L'Adhan

اللَّهُ أَكْبَرُ ط	اللَّهُ أَكْبَرُ ط
<i>Allah est Le Plus Grand</i>	<i>Allah est Le Plus Grand</i>
اللَّهُ أَكْبَرُ ط	اللَّهُ أَكْبَرُ ط
<i>Allah est Le Plus Grand</i>	<i>Allah est Le Plus Grand</i>
أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ط	أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ط
<i>J'atteste qu'il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah.</i>	<i>J'atteste qu'il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah.</i>
أَشْهَدُ أَنْ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ ط	أَشْهَدُ أَنْ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ ط
<i>Je témoigne que Muhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est le Prophète d'Allah.</i>	<i>Je témoigne que Muhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est le Prophète d'Allah.</i>
حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ ط	حَيَّ عَلَى الصَّلَاةِ ط

Venez vers la prière	Venez vers la prière
حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ ط	حَيَّ عَلَى الْفَلَاحِ ط
Venez vers le succès	Venez vers le succès
اللَّهُ أَكْبَرُ ط	اللَّهُ أَكْبَرُ ط
<i>Allah est Le Plus Grand</i>	<i>Allah est Le Plus Grand</i>

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ ط

Il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah.

Invocation après l'Adhan

Après l'Adhan, le Mu'azzin et les auditeurs doivent réciter la Salât, puis cette invocation :

اللَّهُمَّ رَبِّ هَذِهِ الدَّعْوَةِ التَّامَّةِ وَالصَّلَاةِ الْقَائِمَةِ

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ, Seigneur de cette invitation parfaite et de la prière à être établie !

أَتِ سَيِّدَنَا مُحَمَّدَ بْنَ الْوَسِيْلَةَ وَالْفَضِيْلَةَ وَالدَّرَجَةَ الرَّفِيْعَةَ

Accorde à notre Souverain, Sayyiduna Muhammad ﷺ, *Wasilah* et supériorité ainsi qu'un rang élevé,

وَابْعَثْهُ مَقَامًا مَحْمُودًا الَّذِي وَعَدْتُهُ وَأَرْزُقْنَا شَفَاعَتَهُ

et bénis-le avec la position au Maqaam-e-Mahmood que Tu lui as promise et accorde-nous son intercession.

يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّكَ لَا تُخْلِفُ الْمِيعَادَ ط

au jour du Jugement. Certes Tu ne fais rien contre Ta promesse.

بِرَحْمَتِكَ يَا أَرْحَمَ الرَّاحِمِينَ ط

Aies pitié de nous, car Tu es Le Plus Grand Miséricordieux !

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, Le Très Miséricordieux, Le Plus Miséricordieux.

Imān-e-Mufassal

La foi en détail

أَمَنْتُ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْقَدْرِ
خَيْرِهِ

*Je crois en Allah عَزَّوَجَلَّ, en Ses
AnGES, en Ses Livres (révélés), en Ses Prophètes عَلَيْهِمُ السَّلَام, au
jour du Jugement et (je crois que) le bon ou le mauvais destin*

وَشَرِّهِ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى وَالْبَعْثِ بَعْدَ الْمَوْتِ ط

*est de la part d'Allah عَزَّوَجَلَّ et (je crois)
qu'il y aura résurrection après la mort.*

Imān-e-Mujmal

La foi en bref

أَمَنْتُ بِاللَّهِ كَمَا هُوَ بِأَسْمَائِهِ وَصِفَاتِهِ وَقَبِلْتُ جَمِيعَ أَحْكَامِهِ

*Je déclare solennellement que je crois en
Allah عَزَّوَجَلَّ tel qu'Il est avec tous Ses noms et attributs,
et j'ai accepté (d'obéir) à tous Ses commandements.*

إِقْرَاراً بِاللِّسَانِ وَتَصْدِيقاً بِالْقَلْبِ ط

en m'engageant avec ma langue et en les attestant avec mon cœur.

Les Six Kalimāt

Le premier Kalimah : *La sainteté*

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ ط

Il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah عَزَّوَجَلَّ,
Muhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est le Prophète d'Allah عَزَّوَجَلَّ.

Le deuxième Kalimah : *Le témoignage*

أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ وَأَشْهَدُ

J'atteste qu'il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah
عَزَّوَجَلَّ. Il est Unique et Il n'a pas d'associé et je témoigne

أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ ط

Les bénédictions de l'Adhan

que Muhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ
est Son serviteur (distingué) et Son Prophète.

Le troisième Kalimah : La gloire d'Allah

سُبْحَانَ اللَّهِ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاللَّهُ أَكْبَرُ ط

Gloire à Allah عَزَّوَجَلَّ et Toutes les louanges à
Allah عَزَّوَجَلَّ et il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah
عَزَّوَجَلَّ, et Allah عَزَّوَجَلَّ est Grand.

وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ الْعَلِيِّ الْعَظِيمِ ط

et il n'y a de pouvoir pour éviter les péchés et de capacité pour
faire le bien que de la part d'Allah عَزَّوَجَلَّ qui est Le Plus Grand.

Le quatrième Kalimah : L'unicité d'Allah

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ يُحْيِي

Il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah.
Il est Unique. Il n'a pas d'associé. Tout le royaume est pour Lui
et Toutes les louanges sont pour lui. Il donne la vie

وَيُمِيتُ وَهُوَ حَيٌّ لَا يَمُوتُ أَبَدًا أَبَدًا ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ ط

et Il donne la mort. Il est Vivant, la mort ne L'atteindra jamais. Le Grand et Le Glorifié

بِيَدِهِ الْخَيْرُ ط وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ط

La bonté est dans Son Pouvoir (contrôle) et Il a le pouvoir sur tout.

Le cinquième Kalimah : *Le repentir*

أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ رَبِّي مِنْ كُلِّ ذَنْبٍ أَدْبَبْتُهُ عَمَدًا أَوْ خَطَأً سِرًّا أَوْ عَلَانِيَةً

Ô mon Rab, je Te demande pardon pour tous les péchés que j'ai commis consciemment ou inconsciemment, ouvertement ou secrètement.

وَأَتُوبُ إِلَيْهِ مِنَ الذَّنْبِ الَّذِي أَعْلَمُ وَمِنَ الذَّنْبِ الَّذِي لَا أَعْلَمُ
إِنَّكَ أَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ وَسَتَّارُ الْعُيُوبِ وَغَفَّارُ الذُّنُوبِ وَلَا حَوْلَ

et je me repens des péchés dont je suis conscient et des péchés dont je ne suis pas conscient, car tu es Le Connaisseur de tous les Ghuyub

Les bénédictions de l'Adhan

(invisibles) et le Sattar de toutes les fautes et Le Pardonneur de tous les péchés, et il n'y a pas

وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ الْعَلِيِّ الْعَظِيمِ ط

de force et de puissance que celle de la part d'Allah, Le Tout-Puissant et Le Très-Grand.

Le sixième Kalimah : *La réfutation de l'incrédulité*

اللَّهُمَّ إِنِّي أَعُوذُ بِكَ مِنْ أَنْ أَشْرِكَ بِكَ شَيْئًا وَأَنَا أَعْلَمُ بِهِ

*Ô Allah, je cherche Ton refuge
de ne pas T'associer quoi que ce soit en connaissance de cause*

وَأَسْتَغْفِرُكَ لِمَا لَا أَعْلَمُ بِهِ تَبْتُ عَنْهُ وَتَبَّرَاتُ مِنَ الْكُفْرِ وَالشِّرْكِ

et je Te demande pardon pour ce (shirk) que je ne sais pas. Je m'en suis repenti et j'ai détesté la mécréance et l'idolâtrie,

وَالْكَذِبِ وَالْغَيْبَةِ وَالْبِدْعَةَ وَالْتَّمِيمَةَ وَالْفَوَاحِشِ وَالْبُهْتَانِ

*mensonge, médisance, mauvaises innovations, comméragé,
indécence, les accusations*

وَالْمَعَاصِيَ كُلِّهَا وَأَسَلَمْتُ وَأَقُولُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ ط

*et tous les péchés. J'embrasse l'Islam et je dis
il n'y a nul digne d'adoration en dehors d'Allah,
Muhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est le Prophète d'Allah.*

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

Afin de devenir un musulman pieux qui accomplit la prière

Passez toute la nuit dans les rassemblements hebdomadaire de Dawate-Islami inspirés de la Sounnah afin d'obtenir la satisfaction d'Allah ﷻ et avec de bonnes intentions. Afin d'apprendre les Sounnahs prenez l'habitude de voyager 3 jours en Madani Qafilah chaque mois avec les dévôts du Prophète, de remplir le livret des bonnes actions chaque jour en faisant l'examen de conscience et de le soumettre au responsable désigné le premier jour de chaque mois.

Mon Madani objectif : « Je dois tenter de me rectifier et de rectifier les gens du monde entier, *إِنِّي لَمُتَّكِلٌ عَلَيْهِ*. Afin de nous rectifier, nous devons agir selon le livret des actions pieuses et pour tenter de rectifier les gens du monde entier, nous devons voyager en Madani Qafilahs, *هَجْرَاتِ اللَّهِ عِبْرًا*.



Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagaran
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN: +92 21 111 25 26 92 | Ext: 7213

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: feedback@maktabatulmadinah.com